



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 14/12/2022

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Révision du loyer PMI 2022

Décision n° 22 12 03

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

***Etai^{ent} présents :** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.*

***Absents représentés :** Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.*

Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance

Considérant que, par délibération n°12 11 01 du 28 novembre 2012, le bureau a autorisé le Président à signer une convention avec le Département des Alpes-Maritimes concernant la mise à disposition de locaux communautaires situés dans le bâtiment de la crèche « La Petite Loco » de L'Escarène afin d'accueillir la Protection maternelle infantile (PMI).

Considérant que cette convention prévoit que le loyer annuel initial (6 000,00 €) ainsi que le remboursement annuel des frais de ménage (2 525,00 €) soient révisés chaque année sur la base des indices INSEE du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation et des prix à la consommation hors tabac.

Vu l'évolution desdits indices INSEE à la date de la présente délibération,

Sur la base du calcul annexé à la présente délibération, Francis TUJAGUE, 1^{er} vice-président délégué aux finances propose d'arrêter le montant du loyer à 7 201,47 € et les frais de ménage à 2 827,75 €, soit un total de 10 029,22 €.

AR Prefecture

006-240600593-20221208-221203CC-DE
Reçu le 12/12/2022

Décision n° 22 12 03

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1^{er} Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- Arrête le montant du loyer des locaux communautaires mis à disposition de la PMI à 7 201,47 € et les frais de ménage à 2 827,75 €, soit un total de 10 029,22 €.

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 30

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M.BRUN

LE PRÉSIDENT

C. PIAZZA

AR Prefecture

006-240600593-20221208-221203CC-DE
Reçu le 12/12/2022Calcul révision loyer PMI pour 2023

Quoi	Montant	Indice de révision	Indice de base		Indice révisé (dernier indice publié)		Coefficient de révision	Montants révisés
Loyer	6 000,00 €	Indice national du coût de la construction	4ème trimestre 2011	1638	2ème trimestre 2022	1966	1,200	7 201,47 €
Charges (ménage, produits d'entretien)	2 525,00 €	<i>Indice des prix à la consommation hors tabac</i>	<i>décembre 2011</i>	<i>123,51</i>				
		Indice des prix à la consommation hors tabac	L'indice des prix à la consommation est publié en base 100 depuis 2015	100	sept-22	111,99	1,120	2 827,75 €
Loyer total initial	6 000,00 €						Loyer total révisé	10 029,22 €